



Quand la justice donne raison aux élus du CSEC de GRDF !

Lors de la séance du 7 juillet 2021, la direction a présenté la démarche GPEC en cohérence avec le plan emploi qui, pour elle, ne devait susciter aucune remarque ni suivi spécifique de notre part.

Ce point ayant un impact significatif sur les emplois, les élus du CSE-C ont voté une résolution - à l'unanimité - afin de contraindre la direction à respecter le processus de consultation.

La direction, comme souvent, a balayé d'un revers de main cette résolution et a décidé de passer outre, estimant que la seule consultation triennale sur les orientations stratégiques, qui a eu lieu en 2020, lui a donné toute légitimité pour agir.

Les élus avaient tenté de dissuader le Président du CSE-C d'avoir cette posture et d'apporter les éléments demandés dans la résolution. Mais rien à faire, le Président estimait, avec arrogance, être dans son bon droit.

Le 7 décembre, la décision du tribunal judiciaire de Paris saisi en référé est tombée : vos représentants ont raison !!!

La justice oblige la direction à appliquer la résolution et de reconvoquer le CSE-C dans les plus brefs délais.

Les agents impactés par ce dossier, notamment ceux d'Energy Formation et des Fonctions Centrales, auront enfin le droit de s'exprimer par le biais de leurs représentants.

Domage de devoir être obligés de faire intervenir la justice pour que la direction daigne respecter les instances représentatives.

Preuve s'il en fallait une de plus, de la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise !

A bon entendeur...